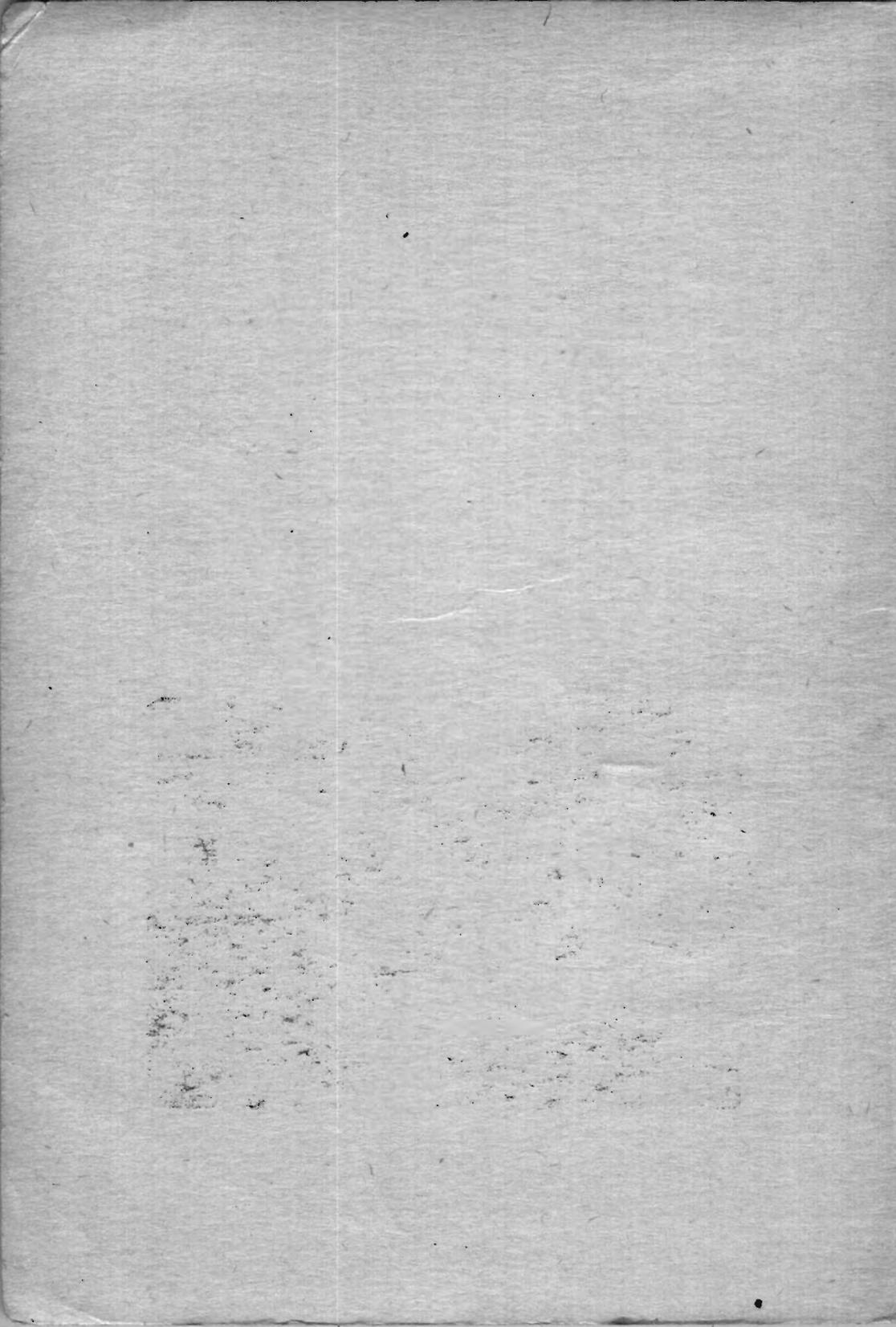


Mgr ALBERT TESSIER

*Les Forges
Saint - Maurice
1729-1883*



ÉDITIONS DU BIEN PUBLIC





Avec la permission de
l'Ordinaire, avril 1952

*Les Forges
Saint - Maurice*

(1729-1883)

DU MEME AUTEUR

Fastes Trifluviens
Trois-Rivières (1534-1934)
Jacques Buteux
Ceux qui firent notre pays
Ouvre les yeux et regarde
Ton Univers
Femmes de maison dépareillées
Notre Mère la Terre
La Patrie, c'est ça!
C'est l'aviron qui nous mène
Pèlerinages dans le Passé
Congrès Eucharistique des Trois-Rivières (1941)
L'Enigme Américaine
Explorateurs français du continent américain
Canadiennes
Vers les pays d'en Haut (en collaboration avec Hervé
Biron)
Une fleur du Richelieu
Terre d'Élection
Le Miracle du Curé Chamberland

En préparation

Le Père Jacques Buteux

Mgr ALBERT TESSIER

*de la Société Royale du Canada
et de la Société des Dix*

*Les Forges
Saint - Maurice*

1729-1883

Collection "L'Histoire Régionale" No 10

ÉDITIONS DU BIEN PUBLIC

Les Trois-Rivières

1952

Il a été tiré de cet ouvrage, sur papier Rolland de Luxe, vingt exemplaires hors commerce dont dix exemplaires marqués I à X réservés aux membres de la Société des Dix, et dix exemplaires numérotés de 1 à 10 réservés à l'auteur.

Je suis désolé, mais . . .

Des amis bienveillants me pressent de publier cette histoire des Forges Saint-Maurice avec notes, références, renvois, bibliographie, index, etc.

Il est temps, paraît-il, que je pose à l'historien sérieux !

Je suis désolé, mais je ne suis pas un historien. J'entends rester dans mon rôle, moins prestigieux mais utile quand même, de modeste vulgarisateur. Je m'adresse au grand public, non aux historiens de carrière à qui je n'ai rien d'inédit à révéler. Or le public n'aime pas les ouvrages où la lecture est sans cesse coupée par des notes en bas de page.

Les lecteurs me sauront gré de leur rendre aussi aisée que possible la lecture de pages déjà assez arides.

Quant aux historiens professionnels, s'il en est qui s'arrêtent à parcourir ces chapitres, je tiens à leur déclarer que j'ai pris toutes les précautions possibles pour respecter la vérité historique. L'histoire vulgarisée n'est pas de l'histoire romancée.

Mes sources? Je n'ai pas la patience de les énumérer au complet. La liste couvrirait plusieurs pages . . . et le papier coûte si cher !

Ma documentation principale a été recueillie aux archives d'Ottawa. Les pièces concernant les Forges Saint-Maurice forment une masse imposante de quelque 5,000 pages !

J'ai consulté aussi les collections de la "Gazette de Québec", du "Canadien", de "L'Ami du Peuple", du "Journal des Trois-Rivières", etc.

Enfin, les volumes suivants m'ont aidé dans mon travail : "L'Histoire des Forges", de Benjamin Sulte; "L'Essai sur l'industrie au Canada, sous le régime français", de Noël Fauteux; "Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement appelé Canada", de Pierre Boucher; "Rapports de l'Archiviste de la Province de Québec".

Et voilà !

Cette manifestation partielle de bonne volonté me vaudra-t-elle le pardon de mes amis ?

Albert Tessier, P.D.

Trois-Rivières, 6 mars 1952.

De Cartier à Poulin de Francheville

LES FACTEURS ÉCONOMIQUES

Les facteurs économiques tiennent une place importante dans la vie des peuples. Comme ils se prêtent peu aux effets de panache, l'histoire populaire les néglige au profit d'événements plus faciles à dramatiser. Il en résulte des déformations regrettables.

Chez nous, les faits religieux, militaires et politiques, ont bénéficié longtemps d'une quasi exclusivité dans les manuels scolaires. La situation a changé depuis quelques années. Déjà, lors de la première semaine d'histoire du Canada, en 1925, M. Edouard Montpetit donnait un solide coup de barre : ". . . c'est l'action du facteur économique dans l'histoire qui nous instruira davantage parce qu'elle est explicative. La négliger, lorsqu'on décrit la marche de la société, c'est faire fi d'un élément sans lequel le passé et l'actualité demeurent incompréhensibles. . ."

A cette même occasion l'éminent économiste payait un tribut légitime à "l'abbé Lionel Groulx, le premier qui ait rétabli l'ambiance où notre race fut appelée à agir. Cet historien achève chacun de ses livres sur un

spectacle semblable, où s'enchevêtrent les préoccupations et les transformations sociales de notre groupe. Féconde initiative qui renouvelle notre histoire et la complète; qui nous livre autre chose à méditer que la stérile succession des faits d'administration; les pénibles exemples des querelles intestines ou le récit tronqué des batailles; qui nous éclaire sur la vie, répétons-le, la vie menée dans un cadre humain, parmi les dures beautés de notre territoire".

Les profanes, les écoliers surtout, s'attachent davantage aux récits de batailles ou d'exploits inusités. Les professeurs savent comme il est difficile d'allumer l'intérêt des jeunes pour les gestes sans éclats de la vie commune. Il faut y mettre une chaleur et une puissance d'évocation que bien peu possèdent au même degré que M. le chanoine Groulx. Pourtant, quand on s'y arrête, les événements les plus simples prennent du relief, de la couleur. L'humanisation lente et difficile d'un pays sauvage exige de la vision, du courage, une ténacité qui force l'admiration. Le défrichement, la création de seigneuries, l'ouverture de routes, la fondation de paroisses mettent en jeu des énergies d'une plus belle qualité humaine que le courage militaire. Il en est de même de l'utilisation des richesses naturelles de la forêt, de la terre et de l'eau. Les habitants, les ouvriers, les artisans, les pêcheurs, les industriels, méritent, tout autant que les soldats, les chefs politiques, d'entrer dans la grande histoire !

C'est dans cet esprit que j'ai voulu retracer les efforts, les succès, et aussi les erreurs, des hommes auda-

cieux qui ont édifié, dans un coin perdu de la Mauricie, une des premières grandes entreprises industrielles d'Amérique du Nord.

Des écrivains ont affirmé que les Forges St-Maurice étaient le berceau de l'industrie lourde sur notre continent. D'autres, plus prudents, contestent cet avancé. Ils rappellent qu'il y eut des Forges vers 1620 en Virginie; en 1641, "The Company of Undertakers for the Iron Works in New-England" groupait quelques hommes d'affaires qui investirent £15,000 dans l'entreprise. Des travaux assez considérables furent exécutés et les Forges, établies à Saugus, Mass., entrèrent en activité vers 1647. L'incompétence et l'inconduite des ouvriers conduisirent l'usine à une faillite. Les opérations cessèrent en 1675. Des archéologues américains sont à reconstituer ce qu'ils appellent la plus ancienne industrie de la Nouvelle-Angleterre. Du simple point de vue touristique, ils considèrent comme un très bon placement les \$300,000 que coûteront les travaux.

Il y eut également des Forges dans le New-Jersey en 1685.

La Pennsylvanie eut aussi ses Forges à Hopewell. Elles débutèrent modestement en 1744, grâce à l'initiative de William Bird. Son fils Mark construisit un Haut-Fourneau en 1770. Cette usine servit la cause de l'Indépendance (1776-77) en fabriquant des canons et des obus pour les troupes de Washington.

Les Forges de Hopewell cessèrent leur production en 1883, l'année même de la fermeture des Forges St-Maurice.

Des citoyens avisés ont reconstitué minutieusement les fournaux, barrages, forges, maisons des anciennes Forges de Hopewell. Il y ont mis des centaines de milliers de dollars, sachant que ces dépenses constituaient un placement solide.

A quand la reconstitution des Forges St-Maurice ?

Même si elles ne sont pas les plus anciennes de l'Amérique du Nord, — la preuve contraire n'est pas encore faite, — elles sont certainement la plus vieille industrie du Canada ¹.

Les Forges St-Maurice ont tenu une place importante dans l'histoire canadienne. Elles ont commencé à jouer un rôle presque un siècle avant leur établissement. On n'a qu'à parcourir la correspondance de Talon, Frontenac, Denonville, etc. pour s'en rendre compte.

Quand s'alluma pour la première fois, en 1738, le fourneau de la petite usine des Forges, l'histoire française du Canada tirait presque à sa fin. Depuis deux siècles la France connaissait, grâce à Jacques Cartier, Champlain, Talon, les merveilleuses promesses du pays. Sur son rocher, Québec dominait la vie canadienne depuis cent-trente ans. Au cours de cette longue période, plusieurs générations de Canadiens avaient vécu, peiné, travaillé. Elles avaient libéré la terre nourricière tout le long du Saint-Laurent; les canots des missionnaires et des explo-

¹ Dans un ouvrage publié en 1892, James M. Swank déclare: "At the time of its abandonment in 1883 the St. Maurice furnace was the oldest active furnace on the American continent. In that year there were still standing two very old furnaces in the United States—Oxford, in New Jersey, and Cornwall, in Pennsylvania, both built in 1742, but neither of these furnaces was in blast in 1883." (*History of the Manufacture of Iron in old ages, and Particularly in the United States from colonial times to 1891*", page 351.)

rateurs avaient parcouru en tous sens l'immensité canadienne, posant partout des jalons qui établissaient l'emprise française sur des millions de milles carrés de forêt. L'entreprise épique, disproportionnée aux moyens mis en jeu, touchait à son terme. Et tout l'effort déployé pour l'utilisation d'une des premières nécessités de la vie, le fer, se bornait à un modeste fourneau de maçonnerie, juché au faite d'une butte sableuse, en pleine forêt, à neuf milles des Trois-Rivières !

LA CHASSE AUX MINÉRAUX

Ne nous étonnons pas de cette lenteur. Surtout ne l'attribuons pas à l'indifférence ! La chasse aux métaux et aux minéraux utiles commença avec les premières explorations. Jacques Cartier lui-même épia avidement tous les indices susceptibles de révéler l'existence de gisements précieux. Son imagination enfiévrée s'enflamma, à Charlesbourg-Royal, devant "certaines feuilles d'or fin, aussi épaisses que l'ongle", ainsi que "des pierres comme des diamants, les plus beaux, polis et aussi merveilleusement taillés qu'il soit possible de voir : ils luisaient comme si c'étaient étincelles de feu". La hâte d'étaler ces splendeurs à la cour lui fit brûler la politesse à son supérieur, Roberval. Mais les trouvailles du Malouin ne résistèrent pas aux épreuves des alchimistes du royaume. De cette déconvenue naquit un proverbe désobligeant pour nous : "Faux comme un diamant du Canada".

Le mirage de l'or et des diamants résiste à tout, même aux proverbes. Les chasseurs de richesse continuèrent longtemps de chercher et d'espérer. Une rumeur

courut, en 1646, qu'on avait déniché une mine d'or et de cuivre aux Trois-Rivières. Gilles Bacon fut dépêché sur place afin d'authentifier la découverte. L'or trifluvien n'était pas de meilleure venue que celui de Charlesbourg-Royal.

Faute d'or, d'argent ou de pierres précieuses, on se rabattit sur des métaux plus modestes, mais non moins utiles : le cuivre, le plomb et surtout le fer dont les pionniers auraient pu tirer des outils et des instruments de travail. De tous les matériaux d'urgente nécessité que recélait notre pays, le fer consentira le premier à se mettre au service de l'homme, mais après quels délais et quels tâtonnements !

M. Noël Fauteux, dans son ouvrage, "Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français", consacre un long chapitre aux mines de fer. Il situe la première découverte de minerai en l'année 1607, aux environs de Jamestown, Virginie. Les colons auraient même tenté, dès 1620, l'établissement d'une forge primitive que des partis indiens détruisirent deux années plus tard. Les habitants de la Nouvelle-Angleterre reprirent ces essais, mais sans dépasser beaucoup, sauf dans le cas cité au début, le stage de l'exploitation privée. M. Fauteux décrit de la sorte le procédé qu'ils employaient : "Il consistait à faire fondre le minerai dans un foyer semblable à celui dont se servaient les forgerons. Un canal pratiqué au-dessous de l'endroit où l'on plaçait le minerai entraînait les impuretés et ne laissait qu'une masse de fer tout raffiné qui était mis en barre immédiatement sur l'enclume et au marteau. On pouvait, en trois heures de

temps, tirer cinquante livres de fer de cent cinquante livres de minerai”.

DU FER EN ACADIE

Si les Virginiens peuvent réclamer le mérite d'être les pionniers dans l'exploitation, ils doivent concéder la palme à Champlain pour la découverte de gisements. Trois ans avant eux (1604), le fondateur de Québec repéra du fer à la rivière du Boulay, en Acadie. Il était accompagné d'un mineur, "nommé maistre Simon", qui déclara que la mine pourrait donner du cinquante pour cent. On expédia des échantillons en France. On mit du temps à tirer des conclusions pratiques de l'expertise; près d'un siècle s'écoulera avant qu'on pose des actes . . . platoniques d'ailleurs. En 1702, M. de Brouillan obtint le privilège d'exploiter les mines de fer de la baie Sainte-Marie. Le dit privilège demeura lettre morte.

L'INVENTAIRE DE PIERRE BOUCHER

La pêche à la morue et la traite des fourrures absorbaient tellement les responsables de la Nouvelle-France qu'ils négligèrent le reste, les mines incluses. Dans son "Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement appelé Canada", datée des Trois-Rivières, le 8 octobre 1663, Pierre Boucher dresse un inventaire détaillé des ressources réelles ou imaginaires de sa patrie d'adoption. Tout y passe, même les mines. Il en parle toutefois sur un ton qui laisse entendre qu'on est encore dans le domaine des conjectures. Il paraît bien évident, en tout

marchands dont la préoccupation normale était de cueillir les plus gros bénéfices en assumant un minimum de charges.

Cette situation ne pouvait durer. Avec le nombre des habitants, les exigences croissaient, les besoins se faisaient plus urgents. La lenteur des communications, la rareté des articles d'usage familial, leur prix exorbitant, créaient une gêne qui s'ajoutait aux misères de la colonie. Depuis vingt ans, les Iroquois étouffaient graduellement toute initiative, bloquaient les sorties, détruisaient les hommes, le bétail, les récoltes. Le courage des plus résistants commençait à mollir; plusieurs parlaient ouvertement de retourner en France. L'évêque, les missionnaires, le gouverneur lançaient des appels suppliants au roi. En 1621, Pierre Boucher reçut mission d'aller plaider la cause du Canada auprès de Louis XIV.

Les années d'angoisse et de privations tirent à leur fin. Le roi a entendu les appels de sa colonie agonisante. Il enverra des colons, des troupes et des chefs! Un redressement général s'opérera. Jean Talon en sera l'animateur génial, (1665-72).

L'INTENDANT TALON

Dans le domaine économique, tout est à créer. L'intendant Talon portera une attention toute particulière à ce secteur. Ses initiatives s'inspireront d'une visée maîtresse : assurer à la population les moyens de se suffire à elle-même par la culture, la pêche, l'artisanat familial, l'industrie, etc. . . . Il pense d'abord au peuple,

sentiment très nouveau chez un administrateur de la Nouvelle-France, Champlain excepté.

Jean Talon n'est pas un fonctionnaire routinier. Il tient d'abord à se mettre bien au fait de toutes les données d'un problème avant de proposer des solutions. Avant même son départ pour le Canada il commence à enquêter : "En attendant que les vaisseaux qui nous doivent porter soient prêts à mettre voile, mande-t-il à Colbert, je profite tant que je puis du temps et je m'instruis sur la Nouvelle-France; . . . mais je ne vous en marquerai rien jusqu'à ce que je les aie mieux examinées et reconnues de plus près" (15 mai 1665).

Déjà les mines retiennent spécialement son attention. Il ne s'en tiendra pas à des racontars mais procédera à des vérifications sérieuses. De La Rochelle, il fait passer au Canada le sieur Denys et une équipe de vingt-quatre travailleurs munis de vivres et d'outils pour procéder à l'examen des mines de plomb que le sieur Denys prétend avoir découvertes dans la région de Gaspé.

Lui-même s'embarque le 24 mai. Il put savourer à loisir les charmes de la navigation puisque son voilier mit 117 jours à se rendre à Québec! Une fois en vue des côtes canadiennes, il avait commencé une enquête directe, se faisant conduire souvent à terre, examinant lui-même le terrain, prenant des notes, recueillant des échantillons de minerais et de cailloux.

Même souci de documentation directe auprès des gens. Avant d'atteindre Québec, il se fait descendre à la limite des champs cultivés, il parcourt à pied la côte de

Beaupré, entre dans toutes les maisons, s'informe des conditions de vie, s'enquiert des besoins de chacun. Muni de renseignements précieux, puisés à la source, il peut maintenant fournir un rapport étoffé à Colbert. Durant les trois semaines qui le séparent du départ des derniers vaisseaux, il rédige un mémoire d'une étonnante lucidité. Cette pièce d'environ 4,000 mots constitue un résumé complet de la situation et suggère déjà une foule de mesures très au point. Talon s'y révèle un homme d'Etat à l'esprit net, ordonné, capable de vues d'ensemble où tous les problèmes de détails se tiennent à leur place sans se nuire.

Le plus urgent est d'améliorer les conditions matérielles d'existence et d'augmenter la population. Il propose une énergique campagne de peuplement; le Canada a besoin d'épouses habiles et travaillantes, il a besoin de bons agriculteurs; surtout il lui faut des artisans de tous métiers.

TALON ET LES MINES

En passant en revue les ressources à mettre tout de suite en valeur, Talon n'oublie pas les mines : "Je passe de la fertilité de la terre à sa fécondité, écrit-il dans ce premier rapport à Colbert, et de ses fruits à ses minéraux et je dis que, si le fondeur que Messieurs de la Compagnie nous ont envoyé par vos ordres est aussi habile homme dans l'opération qu'il se dit dans la connaissance et le discernement des véritables et des apparents minéraux, vous devez espérer pour Sa Majesté de grands avantages de ce pays. J'ai eu avec ce fondeur plusieurs

conférences particulières sur tout ce que j'avais amassé en remontant le fleuve de Saint-Laurent, et mettant pied à terre aux endroits dans lesquels je croyais trouver des productions particulières de la terre et du climat, je lui ait fait voir des excréments de mines, des marcassites et quelque chose de plus pur que j'ai tiré des différents endroits. . .”

Mais Talon reste sceptique. Il hésite à partager les emballements du maître mineur : “Si le jugement qu'il porte sur ce qu'il a vu est d'un homme expérimenté, il y a de l'or et de l'argent dans les lieux qui produisent ces marcassites, à la recherche desquels je vais travailler avec application, faisant de la découverte des minéraux ou riches ou de basse étoffe, un essentiel aux affaires du Roi et à l'établissement du Canada”. Pour en avoir le coeur net, il expédie le spécialiste sur place : “Ce même fondeur partira demain dans une chaloupe que je lui fais équiper avec l'argent de la Compagnie pour le faire passer à Gaspé, où il prétend, non sur ce qu'il a vu en France, mais sur ce que je lui ai montré d'une veine de roche que j'ai arrachée moi-même en passant au dit Gaspé, trouver de l'argent. . . La facilité avec laquelle ce fondeur prétend travailler dans une roche très vive et les grands avantages qu'il promet de son travail joints aux espérances de mines d'or et d'argent dont il nous flatte, surtout sur ce que je lui ai fait voir, me font dire qu'il est bon de l'examiner et reconnaître s'il répondra aux espérances qu'il fait naître, surtout sur les mines d'or et d'argent qu'il assure presque devoir se trouver en ce pays” (Lettre à Colbert, 4 octobre 1665).

Les marcassites de Talon s'avèrent aussi décevantes que les diamants de Cartier. Malgré ses promesses le fondeur n'en tira rien. Un peu désabusé, l'intendant écrira au ministre, le 13 novembre 1666 : "J'informe la Compagnie de l'employ présent de leur fondeur que je trouve plus propre à contenter l'esprit des curieux qu'à faire des extraits de mines qui produisent de grands bénéfices".

Talon continue quand même de fouiller, de recueillir des spécimens. Ses recherches de prospecteur se concentrent sur le rocher de Québec : "Je viens présentement de faire l'essai d'une mine de charbon qui règne en plusieurs endroits au pied de la montagne sur laquelle Québec est planté. J'ai trouvé qu'il chauffait assez bien la forge, quoique il ne soit tiré que de la superficie. . ."

Talon cède-t-il lui aussi au mirage? Il croit avoir trouvé des pépites de cuivre et il se livre à des expériences : "Je n'ose prétendre qu'il se trouve ici des mines de cuivre rouge, mais au même endroit où j'ai fait prendre aujourd'hui le charbon dont je parle, j'ai moi-même ramassé force petits morceaux qui paraissent de la nature du cuivre que la Suède produit. J'en ai fait fondre dans une cuillère, mais cette matière s'est incorporée avec le fer de la dite cuiller qu'elle a fait couler. Je donne cet effet à la quantité du soufre qui accompagne ce métal; on fait bien des épreuves inutiles pour réussir utilement une fois".

En dépit de sa bonne volonté de prospecteur et de fondeur, l'intendant ne parvint pas à changer le Cap

Diamant en centre métallurgique ou carbonifère. Des fouilles auraient compromis d'ailleurs l'acropole québécoise et Talon préfère s'abstenir comme il le mande au ministre Colbert, le 27 octobre 1667 : "(La mine de charbon) de Québec, dont j'ai fait faire la première ouverture, prenant son origine dans la cave d'un habitant et se conduisant sous le Château Saint-Louis, ne peut à mon sentiment s'exploiter qu'avec risque d'endommager le dit Château qui est sur l'Escors de la roche qui couvre cette mine. J'essaierai de la trouver en biaisant parce que nonobstant qu'il y en a une très bonne au Cap-Breton, les vaisseaux qui arrivent à Québec s'y chargeraient avec plus de facilité qu'ils ne le feraient ailleurs".

Malgré ces déboires successifs, Talon s'entêtait à découvrir du fer, du cuivre ou du charbon. Il expédiait en France échantillons sur échantillons. Toujours avec des résultats décevants. Le 20 février 1668, Colbert lui écrit : "Par l'essai qui a été fait des morceaux de la mine de charbon de bois que vous avez envoyés ici, la qualité s'en est trouvée fort défectueuse, ou pour mieux dire, ces morceaux n'ont rien produit que de la poussière. Il en reste quelques autres dont on fait faire une nouvelle épreuve et je me remets à M. Rochenière à la parfaire. S'il était bien vérifié qu'il se trouve du cuivre dans le lac des Hurons, et qu'on pût l'extraire avec facilité ce serait une chose à bien cultiver après avoir mûrement examiné comment l'extraction de cette matière se pourrait faire".

A la cour, l'intérêt pour les mines semblait s'accroître en proportion des échecs enregistrés. Le 18 mai 1669, le roi adressa des instructions spéciales à l'intendant. On y relève l'ordre suivant : "Travailler toujours à la recherche et établissement des mines de fer, de plomb, de cuivre, et d'étain, et considérer ce travail comme le plus important qu'il y ait à faire pour l'augmentation du Canada, d'autant que ces mines y attireront une telle abondance qu'en peu de temps il se trouverait peuplé au point qu'il pourrait facilement subsister de lui-même, et devenir un grand et puissant Royaume qui est la fin à laquelle sa Majesté veut parvenir par tous les soins qu'elle en prend avec tant de bonté". En marge de cet avis, Talon note qu'il "a fait partir les gens jugés capables de travailler utilement à la découverte de mines de cuivre. Le Maître de forge, qu'il a amené avec lui cette année agit fortement pour découvrir l'abondance de celles de fer qui se trouvent au-dessus de Québec¹. Les essais envoyés à La Rochelle, à Monsieur de Terron, et à Paris à M. Bellinzani, peuvent faire connaître ce qu'on en peut attendre".

Enfin, des lueurs d'espoir pointent dans une lettre de Talon à Colbert, le 29 août 1670 : "Le Maître des forges jure que la mine de fer que je lui ai fait voir est de très bonne qualité et le faiseur de goudron veut perdre sa vie s'il n'en fournit abondamment. Mais je ne vais pas si vite qu'eux et je veux moi-même faire descente au lieu où est la mine, qui n'est pas d'une grande

¹ Il s'agit vraisemblablement des dépôts ferrugineux de Champlain, du Cap et des Trois-Rivières.

utilité quand elle est fort éloignée des rivières ou descentes d'eau capables de faire agir les soufflets pour animer les fourneaux, ou quand elle manque de bois propre à faire le charbon nécessaire pour nourrir le feu des dits fourneaux”.

L'intendant Talon révèle ici son caractère positif et pratique. Il a vite fait son sacrifice des métaux précieux. L'or et l'argent excitent les convoitises, ils flattent l'orgueil des puissants et conduisent souvent à des catastrophes. Le charbon et le fer sont de plus modeste étoffe. Ils se contentent d'aider humblement les humains, de faciliter leur tâche, de les assister dans les besognes obscures de chaque jour : cuisine, travaux de ferme, construction de meubles, de voitures, de navires, de maisons. Ils servent aussi à fabriquer les canons, les armes offensives ou défensives, les agrès de vaisseaux, etc. . . . Pour les besoins de paix ou de guerre, comme pour les travaux domestiques, ces auxiliaires précieux l'emportent sur l'or et les pierres ! Aussi le réorganisateur de la vie économique canadienne portera maintenant toutes ses attentions sur la recherche des dépôts de fer ou de charbon, on sait avec quel souci de prudence et de contrôle minutieux.

A son retour au Canada, en 1670, il amena avec lui un maître de forge, le sieur de la Potardière. Le 10 novembre, l'intendant écrit à Colbert : “Je devrais ici m'entendre sur la mine de fer parce que si elle se vérifie bonne elle doit avoir des suites avantageuses au Canada et devenir même fort utile au Royaume. Mais j'en suis dispensé par l'envoi du sieur de la Potardière, Maître de

forge, que monsieur de Courcelles et moi avons estimé devoir faire passer en France avec vingt barriques de cette mine, et quelque quantité de sable de fer qu'il a jugé suffire pour en faire une épreuve à la vue des Maîtres de forges ou autres connaisseurs qu'il plaira au Roy de lui donner. Comme la dépense d'une forge et de ses fourneaux doit être de quelque conséquence, on ne peut prendre trop de précautions pour ne s'y embarquer pas mal à propos. S'il réussit dans la fonte qu'il prétend faire ainsi qu'il m'assure qu'il est indubitable, il sera très avantageux qu'il ait fait ce voyage, pour ce, qu'étant sur les lieux, il choisira lui-même les ouvriers et les acteurs qui lui sont nécessaires pour faire agir les fourneaux et les forges, et fera faire les outils propres à cet usage. Cependant je ferai travailler incessamment les mineurs qui sont ici à lui préparer quantité de bonnes matières à son retour, sur l'assurance qu'eux, aussi bien que lui, me donnent que ce métal est sans chiffre, sans *sallarts* et sans paille, impuretés qui corrompent ordinairement les mines. Ils assurent de plus qu'elle est brillante et fondante aisément, qu'elle a une terre sableuse qui lui fait un *lestier* favorable. Et on peut espérer qu'étant aussi douce qu'elle paraît, on pourra s'en servir à la fonte des canons que le dit sieur de la Potardière promet. Je ne serai en tout ceci que l'auteur de la découverte que je fis en 1668. J'offre de faire agir de tout mon mieux et lui se fait garant de tout le reste. Et promet, pourvu que je l'assiste de mes soins et de tout ce qui lui sera besoin que nous ferons au Roy un revenu considérable".

En attendant les profits royaux, Talon pouvait au moins se réjouir des bons effets de son activité sur la population canadienne. Dans une longue addition à l'important mémoire du 10 novembre 1670, il écrit fièrement : "Depuis l'ouverture faite à la marine, la découverte des mines de fer et l'entreprise du goudron, le Canada est sorti de l'inaction dans laquelle je l'ai trouvé à mon retour, et tous ses habitants jusques ici femmes et filles ont la porte ouverte au travail, de manière qu'avec le secours que le Roy a eu la bonté de donner aux familles et les autres gratifications qu'il a répandues, l'argent qu'on emploie à la recherche et aux façons des bois, de même qu'au reste des entreprises que Sa Majesté fait faire, fait agir tout le monde, et personne n'ose plus tendre la main pour demander, s'il n'est enfant trop faible, ou homme trop âgé, estropié ou malade de maladie habituelle".

En attendant le retour du sieur de la Potardière, Talon avait fait extraire quinze cents pipes de minerai, "plus qu'il n'en fallait, au dire des experts, pour deux fondages de trois mois chacun". Ainsi, dès son retour, le maître de forge pourrait se mettre immédiatement à l'œuvre. Malheureusement l'expert ne revint pas et l'amas de minerai attendit mélancoliquement des jours meilleurs. Il attendit fort longtemps. Le sieur Hameau le retrouvera intact, lors de sa visite au Cap-de-la-Madeleine, quinze ans plus tard !

Cependant Talon ne désarmera point. Jusqu'à la fin, il s'entêtera. On en trouve la preuve dans un mémoire au roi, en date du 2 novembre 1671 : "Le cuivre

que j'envoie tiré du lac Supérieur et de la rivière Nantagouagan fait connaître qu'il y a quelque mine ou quelque bord de fleuve qui produit de cette matière la plus pure que l'on puisse désirer, dont plus de vingt Français ont vu une pierre dans ce lac qu'ils estiment du poids de huit cents. Les pères Jésuites se servent chez les Outaouais d'une enclume de cette matière d'environ cent livres pesant, il ne reste qu'à trouver la source d'où partent ces pierres détachées. . . Je ne parle plus des mines de fer puisque l'épreuve doit s'en faire en France, je dis seulement que durant l'absence du sieur de la Potardière j'ai fait travailler à lui préparer de la matière pour qu'il puisse agir s'il retourne. . . Je fis hier partir ces mineurs pour aller à vingt lieues d'ici vérifier une mine qu'on dit être de même matière, mais plus abondante; peut-être seront-ils de retour avant le départ du dernier vaisseau. Je souhaite que l'avis que j'ai reçu soit fidèle. . . J'aurais bien de la joie si le temps me découvrait des basses mines de fer et du cuivre propres à la fabrication des canons pour exempter Sa Majesté d'envoyer chez les voisins demander l'armement de ses vaisseaux et ce qui doit servir à la défense de ses places. On m'en fait espérer une de cuivre dans l'Acadie, de laquelle un nommé Minville que j'ai envoyé l'an passé m'a assuré avoir détaché un petit fragment dont mon Secrétaire est chargé. Mais je lui refuse créance jusqu'à ce que le Sieur de Saint-Lusson que j'y ai envoyé depuis un mois et duquel j'attends le retour m'ait fortement persuadé que cette mine se trouve par une abondance de matière qu'il a ordre d'en rapporter".

Talon retourna en France (1672) sans avoir pu lancer la grande industrie métallurgique qu'il rêvait d'établir pour le bien intérieur de la Nouvelle-France et pour la grandeur du royaume, de sa marine et de ses places fortes. Peu de temps avant son départ définitif, l'intendant put conférer avec le nouveau gouverneur, M. de Frontenac. Il le mit au courant de la situation et l'engagea à poursuivre les œuvres qu'il n'avait pu qu'ébaucher.

FRONTENAC PLAIDE. . .

A l'égard des mines de fer, le nouveau chef de la colonie avait déjà une opinion toute formée. Avant de quitter la France Frontenac s'était ouvert de ses projets et, dès le 24 juin 1672, Colbert y avait donné pleine adhésion : "Vous ne pouvez rien faire de plus avantageux pour le Canada que d'y établir les fontes et la forge du fer, ce qui sera d'une très grande utilité pour ce pays-là, non seulement pour la consommation du bois, mais pour nous envoyer tout le fer que nous tirons de la Suède et des autres pays du nord. . ."

L'impétueux Frontenac arrivait au Canada le cerveau bouillonnant de projets. Homme d'action, jaloux de son autorité, manquant souvent de contrôle, il possédait les dons de chef, mais sans les qualités de mesure ni les vues d'ensemble de Talon. Trop aristocrate pour s'intéresser directement au petit peuple, il s'appliquera surtout, par son faste et son culte jaloux du protocole, à frapper l'imagination populaire, à lui imposer le respect du roi . . . et de son représentant. Il s'entoura d'une

petite cour très exclusive, très exigeante, jalouse de tous les privilèges de préséance et . . . de participation aux profits !

En dépit de ces petits côtés de caractère, Frontenac présentait toutes les marques d'une personnalité exceptionnelle. Mieux équilibré, il aurait gaspillé moins d'énergies précieuses en chicanes aussi vaines que nuisibles. Il fut malgré tout un de nos plus remarquables gouverneurs.

A première vue le Canada lui fit excellente impression. Peu de temps après son entrée à Québec il s'ouvre au ministre : "J'ai trouvé le Canada bien moins sauvage que je ne pensais, et je suis assuré que si vous lui continuez vos assistances, on y découvrira tous les jours de nouvelles choses à faire, car il renferme des trésors cachés, et l'on y peut établir des commerces qui n'éblouiront peut-être pas tout d'abord par de gains présents et considérables, mais qui s'augmenteront toujours avec le temps et seront d'une éternelle durée" (2 novembre 1672).

FRONTENAC S'INTÉRESSE AUX MINES TRIFLUVIENNES

Dans ce même document,—un mémoire tassé d'environ 7,000 mots,—Frontenac exprime sa confiance dans les réserves de minerai de la région trifluvienne. Il a pris la peine d'aller lui-même examiner le terrain peu de temps après son arrivée : "J'ai été ravi qu'on en a découvert une autre tout contre celle du Cap-de-la-Madeleine, qui est beaucoup plus riche et plus abondante, et qu'on

aura de la peine à épuiser, puisqu'il y a quatre lieues de côtes, depuis Champlain jusqu'au Cap, qui en sont toutes pleines. Tous les ruisseaux qui en coulent le marquent assez, leurs eaux étant pleines de rouille. J'ai eu même la curiosité d'en vouloir boire et j'ai trouvé qu'elles sentaient le fer à pleine bouche".

Frontenac est prêt à passer aux actes. Il aime les décisions rapides et radicales. Talon pesait plus soigneusement le pour et le contre d'un problème avant de proposer des solutions. Le nouveau gouverneur recommande tout de suite l'érection d'un haut-fourneau. Les difficultés techniques et autres ne l'inquiètent pas. Il tente de communiquer son enthousiasme au ministre : "Il est certain que si on établit une fois ces forges, elles apporteront de grands avantages, non seulement par le fer excellent qui s'y fera, mais encore par la consommation du bois qui facilitera le défrichement des terres, et par le nombre des gens qu'il faudra employer pour leur exploitation, qui contribueront aussi à la consommation des vivres et des denrées que nous commençons d'avoir de trop, et desquels, si les habitants n'ont le débit, il est à craindre qu'ils négligent la culture des terres, ne trouvant point à vendre leur bled, et la plupart n'ayant que cela pour acheter les hardes dont ils ont besoin".

L'année suivante, autre appel, accompagné de détails alléchants. Les travaux se sont poursuivis tout l'été aux mines trifluviennes. A deux lieues au-dessus de la ville on a trouvé des dépôts encore plus abondants et plus faciles d'extraction qu'au Cap. Mais la métropole est reprise par ses problèmes intérieurs et par les com-

UN EXPERT EN MÉTALLURGIE : HAMEAU (1687)

Seuls des industriels de la mère-patrie pouvaient s'attaquer à pareille tâche. Un moment, les directeurs des forges de Bretagne parurent intéressés. Ils dépêchèrent un des leurs, le sieur Hameau, pour mener une enquête sur place.

Hameau prit sa mission au sérieux. Il arriva en Nouvelle-France au cours de l'année 1687. Parti de La Rochelle le 5 juillet, il prit terre à Chédabouctou après une traversée de quarante-six jours.

Une semaine durant, il se promène en Acadie, vérifiant avec soin la valeur des dépôts signalés par les prospecteurs précédents. Il prend ensuite la direction de Québec et il demande incontinent "un canot et des canoteurs pour aller visiter la mine des Trois-Rivières". Il examine au passage l'amoncellement de minerai extrait par les ouvriers de Talon et juge que la matière n'est pas d'excellente qualité. L'enquêteur s'attarde une dizaine de jours à explorer les alentours du poste trifluvien. A neuf milles des Trois-Rivières, sur le site même qui verra s'élever les Forges Saint-Maurice un demi-siècle plus tard, il note la présence de dépôts considérables et de bonne qualité.

Ces vérifications faites, Hameau reprend la route de Québec, tout en explorant les terres de la rive nord, en aval des Trois-Rivières. Entré à Québec le 9 octobre, il repart aussitôt pour la Baie-Saint-Paul; la mine qu'il y trouve lui semble moins avantageuse que celle des Trois-Rivières. Le voilier "La Diligente", qui doit le

ramener en Bretagne, le cueille au passage, le 20 octobre. Escale à Chédabouctou, le 6 novembre. La saison est fort avancée, mais comme le vaisseau doit séjourner quelque temps à Chédabouctou, Hameau en profite pour piquer une pointe vers le Cap-Breton. Il veut utiliser toutes ses minutes! Mais les malheurs le guettent dans cette dernière étape. Ses guides indiens ont flairé les "bonnes boissons" qu'il transporte dans ses bagages. Leurs convoitises s'allument et les rendent menaçants : "Ils rompirent ma cave où il y avait encore du vin et quatre à cinq flacons d'eau-de-vie que je cassai de crainte qu'étant ivres ils ne me maltraitassent . . . ce qui les irrita et me voulurent tuer. Leur furie se calma et ils me firent embarquer de nuit en canot pour leur faire donner de l'eau-de-vie chez les pêcheurs pour de l'argent qu'ils exigèrent de moi par force".

Le malheureux n'était pas à bout de ses peines. Durant cette course mouvementée, "La Diligente" avait levé les voiles sans attendre son important voyageur. Hameau se résigna à demeurer Canadien pour quelques mois supplémentaires. "Pillé, nu et dépourvu, les pêcheurs me menèrent à Chédabouctou où j'ai séjourné fort mal équipé de peaux l'espace de six mois et demi, depuis le 22 novembre 1687 jusques au 6 juin 1688".

Cette mésaventure n'avait pas abattu le sieur Hameau. Il continua ses recherches, remontant la rivière Saint-Jean pour s'engager ensuite dans les eaux de la rivière des Trois-Pistoles qui le conduisirent au fleuve Saint-Laurent. Cette traversée prit douze jours. Son canot remonte ensuite le fleuve, mais le mauvais temps

le bloque au cap Tourmente et Hameau parcourt à pied les sept lieues de la côte de Beaupré. Sans perdre de temps, "s'étant un peu rafraîchi au dit Québec et vêtu à la française", l'enquêteur intrépide repart pour la Baie-Saint-Paul. Notons au passage la mention intéressante d'un moulin à scie à Baie-Saint-Paul et de deux autres en la "malle baie" (1688). Revenu à Québec, Hameau se dirige ensuite vers Montréal après un arrêt aux Trois-Rivières.

On ne peut accuser Hameau d'avoir procédé à la légère. Moins emballé que ne le sont d'ordinaire les lanceurs d'entreprises minières, il pèse tout soigneusement. A distance, il avait estimé les frais de construction d'un fourneau et de forges à 50 ou 60,000 livres. Enquête faite, il prévoit des déboursés d'au moins 200,000¹.

Le mineur breton suggérait de construire un fourneau "sur une petite rivière au-dessus de l'Etchemin, distante une lieue de Québec". On trouvait là tous les bois requis pour la fabrication du charbon; on transporterait la mine recueillie à la Baie-Saint-Paul et aux Trois-Rivières "sur des gabares qui feront le voyage en un jour prenant le temps. . ." Mais Hameau rappelle que les conditions spéciales du Canada et l'éloignement de la France imposeront des dépenses très onéreuses. Il faudra double équipe d'ouvriers, "une trentaine au moins qu'on n'engagera qu'à force d'argent outre les gros gages dont il faudra les assurer . . . en plus soixante hommes pour les bois et le minerai. . ."

¹ La livre valait environ 20 sous.

Le projet Hameau n'eut pas de suites. Malgré le sérieux de son enquête, ses prévisions de dépenses étonnèrent le roi, qui écrivit, en 1688 : "A l'égard des mines de fer que le nommé Hameau a visitées, il paraît par son rapport qu'il n'a pas fait assez attention et il faudrait voir avant d'abandonner ce dessein tout ce qui peut se faire là-dessus, afin de ne pas se priver légèrement d'un semblable secours".

LES APPELS CONTINUENT EN VAIN

En 1687, puis de nouveau en 1691, Bochart de Champigny rappela à son tour au ministre la nécessité d'une forge "qui sauverait bien des maisons du feu par les poêles que nous aurions à grand marché, et donnerait à travailler à bien des paysans qui ne font rien pendant tout l'hiver".

Puis le silence tombe pour une quinzaine d'années. M. de Crisafy, gouverneur des Trois-Rivières, rattachera le grelot en 1705. . . De nouveau le ministre demande des enquêtes et des rapports. Solution administrative trop commode! Il y avait plus de quarante ans qu'on examinait, analysait, étudiait, discutait, proposait! Mais le marquis de Crisafy, Sicilien têtue, revient à la charge. . . et il arrache au roi une autre ordonnance plus précise. Cette fois, l'intendant Raudot reçoit mission d'étudier *soigneusement* la possibilité d'établir une fonderie aux Trois-Rivières! Puis, calme plat pour une dizaine d'années encore! En 1714, l'intendant Bégon intervient à son tour et fait observer que la rareté et la cherté du fer paralysent l'établissement de moulins à scie et l'expansion

sion des chantiers maritimes au Canada. Comme les autres, cette intervention tombe à plat. Galifet, gouverneur des Trois-Rivières, continuera en vain, lui aussi, de supplier !

Les tas de mine empilés sur l'ordre de Talon un demi-siècle auparavant attendaient toujours ! Ils s'étaient si bien tassés et dissimulés qu'on avait perdu le souvenir de leur existence ! On commençait même à oublier le site des mines découvertes par Hameau et ses prédécesseurs. Il y avait lieu de s'impatienter et de s'inquiéter. En 1717, le 13 janvier, les messieurs du Conseil Souverain, désireux d'ouvrir la nouvelle année sous le signe de l'action, décidèrent d'intervenir . . . et ils rédigèrent une supplique à Monseigneur le Régent !

“On ne peut révoquer en doute, écrivaient-ils, qu'il y ait des mines de fer aux Trois-Rivières et à la Baie Saint-Paul, parce qu'en 1687, le sieur Hameau, maître de forge et habile fondeur, qui demeure à la Fosse à Nantel, fut envoyé par ordre du roi en ce pays où il fit des épreuves suivant lesquelles les mines de fer des Trois-Rivières furent jugées très bonnes et abondantes, mais les procès-verbaux qui en ont été faits ne se trouvent pas et même aucun de ceux qui ont été présents à la recherche et aux épreuves que le dit Hameau en fit n'ont conservé précisément l'idée des lieux où elles sont. M. Bégon a fait faire l'année dernière la recherche de ces mines par un habitant qui est fondeur, mais n'étant pas mineur et n'ayant pas les connaissances nécessaires pour découvrir les mines, il n'a rapporté qu'environ 80 livres de morceaux de mine qu'il a ramassés sur la terre.

“Comme il est à craindre que l'idée des lieux où sont ces mines se perde, ils croient qu'il est important de faire passer l'année prochaine, en Canada, un habile mineur auquel ils fourniront le nombre de soldats nécessaires pour faire ouvrir ces mines et en faire des épreuves”.

Monseigneur le duc d'Orléans répondit sur un ton protecteur que la France possédait assez de fer pour en fournir à tout le Canada !

UN HABITANT DU CANADA À LA RESCOUSSE

Cette réponse cavalière eut peut-être le don de fouetter les Canadiens et de réveiller chez quelques-uns l'idée de se tirer d'affaires seuls. Trop compter sur l'Etat-Providence nuit à la débrouillardise. On dut néanmoins attendre encore une douzaine d'années avant de voir surgir l'homme assez riche et assez entreprenant pour oser prendre sur lui des responsabilités devant lesquelles l'Etat reculait.

En 1729, Poulin de Francheville, négociant à l'aise de Montréal, sollicita le privilège d'exploiter les gisements de fer de sa seigneurie de Saint-Maurice et des territoires adjacents.

La naissance d'un fourneau aux Forges Saint-Maurice allait enfin clore une interminable série de palabres, d'enquêtes, d'expertises, de pétitions! Depuis Talon, on avait beaucoup parlé, beaucoup écrit, sans aboutir à des actes. Soixante-cinq années de piétinements administratifs, c'est presque, en durée, la moitié de tout le régime

français au Canada. Il a fallu tout ce temps pour amener la réalisation bien imparfaite d'une oeuvre fondamentale dont tout le monde admettait l'urgence.

Misères des temps; misères aussi d'une administration trop lointaine, trop tiraillée par des préoccupations contradictoires, et trop imprécise pour aboutir à une politique nette et cohérente.

Pénibles débuts (1729-41)

LE CANADA VERS 1700

Au début du XVIII^e siècle le Canada gardait encore des proportions très modestes. Sa population totale ne dépassait pas 20,000 âmes. Les gens, dispersés sur un vaste territoire, n'avaient d'autres moyens de communications que la voirie aquatique du Bon Dieu. Des tronçons de route à peine praticables reliaient les plus anciennes paroisses du Saint-Laurent, mais on ne pouvait même pas aller de Québec à Montréal par terre, faute d'une voie continue. Pour leur subsistance, les gens devaient compter sur les produits de la terre, de la pêche, de la chasse . . . et sur le bon vouloir des commerçants. Les entreprises lancées par Talon avaient périclité. Seules subsistaient les petites industries domestiques et l'artisanat paroissial. Les artisans se débrouillaient de leur mieux mais les matières premières leur faisaient souvent défaut, surtout la plus communément utilisée, le fer! Tous les efforts tentés jusque-là pour s'en procurer sur place avaient échoué. Les forgerons, serruriers, armuriers, taillandiers, etc. . . . restaient tributaires des fournisseurs français qui eux-mêmes s'alimentaient en Suède.

Il devenait urgent de doter le Canada d'une usine métallurgique. Les expertises précédentes avaient établi que les gisements ferrugineux ne manquaient pas. Mais de là à bâtir une usine capable de fournir un bon produit, il y avait une marge. Les événements antérieurs le prouvaient amplement.

Qui fournirait les capitaux? D'où viendraient les spécialistes nécessaires à la construction des fourneaux, forges, barrages, chemins d'eau? Qui paierait les hommes entraînés à la fabrication du charbon de bois, au dosage du minerai, du charbon et du fondant? Où et comment se procurerait-on l'outillage requis pour la construction et le fonctionnement de l'usine ?

Tous ces points d'interrogation invitaient à la prudence. De nos jours, une affaire de cette envergure se règle très vite. On forme une compagnie; des prospectus alléchants drainent les dollars par milliers ou par millions. Parfois, les sommes souscrites reviennent engraisées; souvent elles se volatilisent. L'émoi de quelques victimes agite un moment l'atmosphère, mais ces perturbations ne gênent aucunement la sarabande des milliards.

Il en était autrement jadis. Les Canadiens fortunés se comptaient sur les doigts de la main. Le trafic des fourrures et le commerce des produits européens revendus à gros profit constituaient les seules sources d'enrichissement. Il fallait une forte dose de courage et d'audace pour se lancer sur d'autres terrains pleins de risques et d'aléas.

POULIN DE FRANCHEVILLE ENTRE EN SCÈNE (1729)

Un Canadien de naissance, François Poulin de Francheville, eut cette audace. En lui se mêlaient les atavismes normand et poitevin. Né en 1692, François Poulin avait ennobli son nom en y ajoutant celui de Francheville porté par le premier mari de sa grand-mère. Ce nom commandait le respect. Le premier de la lignée, Marin de Francheville, s'était distingué par son courage lors du combat de la Banlieue des Trois-Rivières, en 1652. Capturé par les Iroquois, il avait été torturé et brûlé. Son fils aîné, l'abbé Pierre de Francheville, s'était aussi imposé à l'admiration publique par sa participation active à la défense de la Rivière-Ouelle contre les soldats de Phipps, en 1690.

François Poulin de Francheville possédait la seigneurie de Saint-Maurice où des fouilles antérieures avaient révélé la présence d'importants dépôts de minerais. Des succès en affaires lui avaient permis d'amasser une petite fortune de 30,000 livres. Pour un négociant du XVIIIe siècle c'était un montant considérable, insuffisant toutefois pour se lancer dans une grande aventure industrielle.

Malgré tout, François Poulin de Francheville voulut jouer le jeu seul. Sa méfiance innée de Normand et ses expériences commerciales lui révélaient les dangers des associations. Il attendrait avant de s'adjoindre des collaborateurs et des bailleurs de fonds.

En 1729, il adressa un mémoire au ministre Maurepas. Il s'engageait, moyennant certains privilèges, à

fournir les fonds nécessaires pour l'extraction du minerai et à mettre en marche, dans un délai de deux ans, une usine capable de fournir du fer à la colonie et même au Royaume. Le remontrant réclamait le monopole d'exploitation des mines comprises dans un terrain de vingt-cinq milles de front, allant de Champlain à Yamachiche, ainsi que le droit exclusif de fabriquer toutes sortes d'ouvrages de fer et d'en commercer. Il demandait aussi la permission, contre indemnités à fixer par des experts, de tirer du minerai sur toutes les parties du dit territoire et de faire également les retenues d'eau et les divers ouvrages nécessaires au fonctionnement des forges. Pour justifier sa demande, Francheville allègue qu'il "est le propriétaire de la terre où la mine de fer est la plus abondante, et quand il s'en trouverait dans les terres voisines il ne serait pas raisonnable que d'autres viennent établir de semblables travaux après qu'il aurait risqué le premier des avances considérables pour cet établissement".

Cette supplique est datée d'octobre 1729. Un nouvel intendant, Gilles Hocquart, venait d'arriver au pays. Il était de la trempe de Jean Talon. Le Conseil de la Marine et des Colonies lui avait enjoint d'enquêter sur l'abondance et la qualité du minerai trifluvien. Il donna son appui au projet de François Poulin de Francheville.

La requête du négociant fut transmise à Maurepas, accompagnée d'une lettre de Beauharnois et de Hocquart. Le gouverneur et l'intendant plaidaient de leur mieux la cause du Trifluvien : "Les conditions qu'il fait, écrivaient-ils, ne sont ni onéreuses au Roi ni aux particuliers et il en résulterait au contraire un avantage con-

sidérable à la colonie si son projet a, comme il l'espère, tout le succès que l'on doit attendre de l'intelligence de ce négociant qui est aisé et qui trouvera des associés pour concourir avec lui dans cette entreprise. Le Roi ne court aucun risque. . ." (28 octobre 1729).

LOUIS XV ACCORDE LE PRIVILÈGE DEMANDÉ (1730)

La permission royale ne traîna pas. Dès le 25 mars 1730, Louis XV signa un brevet donnant droit à toutes les demandes du pétitionnaire. En retour il lui rappelait la nécessité de tenir sa promesse d'ouvrir les Forges dans un délai de deux ans.

Une fois muni de son privilège, Francheville ne brusqua rien. Il écrivit en France demandant des outils et deux fondeurs. Ces ouvriers n'arrivèrent qu'à l'automne de 1731, trop tard pour commencer les travaux. Ils se mirent à l'oeuvre au printemps de 1732. Des échantillons prélevés furent réduits en fonte et affinés. Le fer obtenu sembla d'excellente qualité et on se hâta d'en expédier des échantillons en France. La limite fixée pour l'ouverture des Forges était atteinte; il fallait au moins montrer quelques résultats.

La date de 1732 doit être retenue. Elle marque la production du premier fer canadien. En plus des échantillons envoyées en France, on exécuta quelques menus ouvrages dans la colonie, notamment des clous à cheval.

Rassuré sur la qualité du minerai, Francheville alla de l'avant, mais sans commettre d'imprudence. Le promoteur redoutait les embardées et n'engageait ses fonds

que miette à miette. Il crut sage de s'inspirer des méthodes rudimentaires des Nouveaux-Angleterriens. Labrèche, "ouvrier habile et intelligent du pays", écrit Noël Fauteux, partit à l'été de 1732 pour visiter les colons anglais. A son retour, il fit quelques expériences qui réussirent convenablement. Cette même année 1732, Hocquart était monté aux Forges Saint-Maurice pour procéder à l'inspection des lieux et contrôler sur place l'exécution des promesses du concessionnaire. Il revint satisfait : "Nous ne pouvons que vous dire beaucoup de bien, écrit-il en France, de l'activité et de l'intelligence du Sieur de Francheville. Il fait cette entreprise bien sincèrement et avec courage".

En dépit d'une gestion très prudente, les fonds baissaient trop vite au gré du promoteur. Déjà près de 10,000 livres avaient été dépensées et il n'y paraissait guère. L'usine n'était encore qu'à l'état embryonnaire et il faudrait engager de fortes sommes pour "aménager la forge et la munir de tous les outils nécessaires, notamment de marteaux et d'enclumes qu'il fallait faire venir de France à grands frais. La main-d'oeuvre était aussi des plus chères, surtout la main-d'oeuvre experte" (Noël Fauteux).

Francheville sollicita l'aide royale. En octobre 1732, Hocquart et Beauharnois réclamèrent pour lui une avance de 10,000 livres.

La Cour consentit, mais exigea que la somme fût remboursée dans un délai de trois ans.

FRANCHEVILLE FORME UNE COMPAGNIE (1733)

Sans même attendre la réponse du ministre, Poulin de Francheville avait fortifié son entreprise en s'adjoignant des associés. Il réussit à intéresser quelques notables et, le 16 janvier 1733, un traité d'association fut signé à Québec, sous la raison sociale : "Francheville et Cie". Toute la papeterie officielle devait porter le timbre : "Forges du Saint-Maurice".

Les nouveaux sociétaires n'étaient pas les premiers venus. On comptait trois Québécois influents : Bricault de Valmur, secrétaire de Hocquart; François-Etienne Cugnet, qui devait être promu cette année même premier conseiller au Conseil Supérieur; Pierre Poulin, marchand, Ignace Gamelin, marchand de Montréal, et Francheville, complétaient l'équipe. Francheville se réservait dix parts sur vingt; Cugnet, quatre; et les trois autres, deux chacun.

Les Sociétaires établirent minutieusement leurs droits et obligations. Ils fixèrent les détails de tenue de livres, de rapports périodiques, de partage des charges et des revenus. Poulin de Francheville fut nommé caissier.

La Société lui "remboursait 9,224 livres qu'il avait dépensées jusqu'au 1er janvier 1733 pour l'établissement de Saint-Maurice. La Seigneurie elle-même devenait propriété de la Compagnie, moyennant une rente de 300 livres au principal de 6,000 livres. De son côté Francheville s'engageait à verser dans le trésor commun l'avance de 10,000 livres qu'il avait sollicitée du Roi" (Noël Fauteux).

Labrèche, promu contremaître, fut envoyé une deuxième fois en Nouvelle-Angleterre. Accompagné de deux forgerons, il devait étudier de plus près les procédés suivis, noter les détails de fonctionnement, prendre des notes et des croquis. Dès le retour du trio, les Sociétaires iraient tenir une réunion plénière aux Forges. Cugnet s'engagea à organiser la vente des produits de l'usine dans la région de Québec; Francheville servirait les intérêts de la Compagnie auprès des Montréalais et Labrèche s'occuperait des clients trifluviens.

L'optimisme régnait chez les directeurs au début de 1733. Il fallut bientôt en rabattre. Deux mois d'efforts ardues aboutirent à des résultats décevants. On réussissait tout au plus à produire une barre de fer de quinze à vingt livres par vingt-quatre heures et ce en employant 30 pipes de charbons. On était loin des 50 livres que les fondeurs de la Nouvelle-Angleterre obtenaient en trois heures de travail. Il fallut se rendre à la pénible évidence : l'équipement était à refaire et rien n'irait tant que des équipes d'ouvriers compétents ne prendraient pas charge des opérations. La perspective n'était pas rose pour des financiers à sec !

UN COUP DUR : LA MORT DE FRANCHEVILLE (1733)

Un coup bien plus dur encore s'abattit sur la petite Société en désarroi. Le 30 novembre 1733, son chef et animateur, Poulin de Francheville, mourut à Montréal. En dépit de ce malheur, il fallait bien aller de l'avant, corriger les erreurs de tactique, chercher des solutions.

Les Directeurs se tournèrent de nouveau vers la France. Hocquart, déjà engagé à fond, réclama avec insistance l'envoi de spécialistes capables de tirer ses protégés d'embarras.

Les bons métallurgistes n'étaient pas légion en France : aussi on se les arrachait littéralement. Ces messieurs avaient vite pris l'habitude de se faire prier, d'exiger des salaires excessifs. Les prétentions professionnelles durent se hisser à des sommets vertigineux dès qu'il fut question du Canada, pays inquiétant pour les amateurs de confort. Malgré tout, le ministre put annoncer, au début de 1735, qu'il avait l'expert demandé.

UN EXPERT ENVOYÉ DE FRANCE :
OLIVIER DE VEZIN (1735)

La précieuse trouvaille portait un nom imposant : Pierre-François Olivier de Vezin! Ce jeune maître de forges champenois accepta de s'expatrier à des conditions qui parurent extravagantes, mais qu'on dut accepter. Vezin débarqua à Québec le 3 septembre 1735. Hocquart devait le mettre à l'oeuvre tout de suite et le renvoyer en France aussitôt les Forges mises en bon état de marche.

L'intendant donna ordre au jeune spécialiste, qui affichait une belle assurance, de procéder à une inspection nouvelle des terrains miniers et des sites les mieux appropriés pour les établissements à bâtir. En somme, on recommençait une autre enquête. Vezin se transporta d'abord à la rivière Batiscan où il supputa les chances

de succès d'une exploitation que d'aucuns auraient voulu y tenter de préférence aux Forges Saint-Maurice. De là, il poursuivit ses recherches à travers bois jusqu'au Cap-de-la-Madeleine et aux Trois-Rivières. La tournée du sieur de Vezin dura cinq semaines.

Il rendit compte de son inspection dans un rapport élaboré. Opposé au projet de la rivière Batiscan, Olivier de Vezin exposa les raisons qui militaient en faveur du site choisi d'abord par Francheville: bois abondant, dépôts très riches de minerai, castine et pierre de construction faciles à trouver dans les alentours, ruisseau d'un débit constant et dont le volume suffisait à actionner tous les mouvements et souffleries nécessaires, etc. Rien d'essentiel ne manquait.

Dans son enthousiasme, le sieur Vezin oublia la forge qu'il exploitait en France et qu'il n'avait abandonnée, pour un an ou deux, qu'en retour de compensations exorbitantes. Il s'offrit d'entrer dans une compagnie, canadienne ou française, qui s'engagerait à édifier un établissement convenable. Il estimait le coût de cette entreprise à 36,000 livres; les frais annuels d'exploitation atteindraient au plus 61,000 livres, et le revenu toucherait facilement 116,000 livres, d'où profit annuel de 19,000 livres pour les débuts. Une fois en veine de prévisions optimistes, Vezin déclarait qu'on pourrait rapidement arriver à un profit de 60,000 livres par année, pour peu qu'on voulût pousser la production.

Ce rapport était séduisant. L'intendant Hocquart, moins méfiant que ne l'aurait été à sa place le perspicace

Talon, accepta en bloc toutes ces perspectives attrayantes. Ses propres sentiments le poussaient à croire sur parole l'homme qui prédisait, sur un ton si assuré, le succès facile d'une entreprise au lancement de laquelle il avait participé activement. Les faits pourtant invitaient au scepticisme. Depuis cinq ans, les promoteurs de la nouvelle industrie avaient dépensé 22,000 livres et ils n'avaient retiré aucun bénéfice. Bien plus, les travaux exécutés étaient tous à reprendre.

LA COMPAGNIE CAPITULE (1735)

Les premiers sociétaires avaient épuisé leurs disponibilités et ils ne pouvaient compter sur aucun appui canadien. Le 23 octobre 1735, les anciens associés de Francheville rendirent les armes et annulèrent leur traité d'association. Séance tenante, deux d'entre eux, Cugnet et Gamelin, s'unirent à Olivier de Vezein pour offrir au Roi de réorganiser l'établissement des Forges moyennant des subsides.

Hocquart et Beauharnois adressèrent un long mémoire au ministre et ils lui exposèrent la situation et les espoirs sérieux que donnait le plan proposé par Olivier de Vezein. Une triple solution s'offrait : la régie royale, la formation d'une compagnie française qui fournirait les argents requis, ou un prêt du Roi aux anciens sociétaires qui se disaient prêts à renflouer l'entreprise. L'intendant et le gouvernement soumettaient qu'il valait mieux confier cette entreprise à des Canadiens. Ils priaient respectueusement le Roi d'assurer une autre avance de 100,000 livres. La supplique s'enveloppait de

belles promesses et semblait s'appuyer sur une étude sérieuse du problème. Le Roi répondit, consentit à prêter les 100,000 livres demandées, à condition d'être remboursé, en fer ou en argent, dans un délai raisonnable.

L'annonce de cette faveur royale parvint dans une lettre datée du 14 mars 1736. Avis était donné qu'un second maître de forges, Jacques Simonet, s'embarquait avec quatre ouvriers pour venir prêter main-forte au sieur Olivier de Vezin.

L'arrivée de ces recrues stimula l'intendant et le rassura. Fiévreusement il mit Vezin et Simonet au travail avec des équipes. Le val isolé des Forges s'anima d'une activité débordante. On ouvrit des chemins, on construisit des fondations et des murs de dimensions imposantes. Hocquart vint examiner les travaux au cours de l'été et choisir, avec les maîtres de forges, les sites du fourneau, de la forge, de l'affinerie et de la chaufferie. Au milieu d'octobre l'intendant adressa à la cour un état assez étoffé des travaux des derniers mois : chemin de trois lieues entre Trois-Rivières et les forges. "Desouché et élargi de 10 à 12 pieds; chemin de deux lieues, large de 20 pieds, reliant les mines de la Pointe-du-Lac aux Forges Saint-Maurice; route de 10 arpents, large de 10 à 12 pieds, allant des Forges au pied des Rapides pour y prendre ou y mener les marchandises transportées par eau; solage de la forge et des chemins d'eau, 86 pieds de long par 3 d'épaisseur; mur de refente du haut de la forge, 62 pieds par 10 à 12 de hauteur; mur du bas de la forge, 62 pieds par 8 de hauteur; mur de 20 pieds par 3 d'épaisseur entre la forge et la chaussée; autre mur de

26 pieds sur 5 d'épaisseur, etc." . . . Le petit coin de forêt solitaire avait pris en peu de temps l'allure animée d'un chantier où s'agitaient une centaine de travailleurs.

UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ : CUGNET ET CIE (1736)

Le 16 octobre, après cette rassurante reprise, une nouvelle société se forma sous le vocable "Cugnet et Cie". Elle comprenait deux anciens membres de la défunte compagnie de Francheville: Cugnet et Ignace Gamelin, auxquels venaient s'adjoindre Thomas-Jacques Taschereau, de Québec, membre du Conseil Supérieur; et les deux maîtres de forges français: Olivier de Vezin et Jacques Simonet.

Dans cet assemblage un peu hétéroclite, Cugnet était le personnage influent et riche; il jouissait de la confiance des autorités. Arrivé au pays depuis 1719, il avait montré de l'entregent et les faveurs du pouvoir avaient récompensé son zèle. Premier Conseiller Supérieur de Québec, il ne manquerait pas de s'imposer lors des réunions annuelles de la Société Cugnet et Cie. Taschereau, son collègue au Conseil Supérieur, et Ignace Gamelin, son associé des débuts, lui seraient tout dévoués. Comme les décisions se prendraient à la pluralité des voix, on peut dire que Cugnet mènerait la Compagnie à sa guise. Ce trio solide aurait devant lui messieurs de Vezin et Simonet, qui représentaient la compétence technique, ce qui ne compte pas toujours dans les délibérations des conseils de sociétés. D'ailleurs les deux confrères en maîtrise ès-forges pourraient bien ne pas s'ac-

corder parfaitement entre eux . . . comme il arrive parfois entre spécialistes !

Cette équipe comprenait un seul Canadien de naissance, Ignace Gamelin, originaire des Trois-Rivières et devenu négociant à Montréal. Cugnet avait dix-sept ans d'expérience canadienne; Taschereau, onze; Vezin et Simonet, quelques mois seulement. La première Compagnie Francheville comptait plus de gens adaptés aux conditions du pays; la mort prématurée de son chef avait été un malheur pour l'industrie débutante. Mais, à la fin de 1736, l'optimisme était revenu. Vezin menait rondement la besogne; surtout il multipliait les promesses et ses pronostics étaient toujours réconfortants. Ce diable d'homme avait un véritable tempérament de lanceur d'affaires. Il voyait tout en rose et dès que son imagination avait conçu quelque rêve chimérique, il le considérait comme une réalité.

Durant l'hiver 1736, les équipes d'hommes travaillèrent au ralenti, mais au printemps 1737, les activités reprirent à grande allure. A la réunion plénière de mars (1737) la Compagnie résolut de bâtir une grande maison de pierre, nettement disproportionnée à l'établissement encore très modeste des Forges. Cette décision mit aux prises le groupe Cugnet avec Olivier de Vezin, qui écrira plus tard que les directeurs profitèrent de l'absence de l'intendant et de Simonet pour le forcer à exécuter un plan aux proportions extravagantes. Au dire du sieur de Vezin, Cugnet et ses amis voulaient, par cette folle dépense, mettre en sûreté une plus grande quantité d'articles, "pour avoir lieu d'y faire un commerce de

marchandises qui les a plus intéressés jusqu'à présent que celui des forges mêmes". Vezin déplore de voir ses remontrances battues à la pluralité des voix, de sorte que les Forges sont conduites par ceux qui n'y entendent goutte. Ces dissensions, dans le groupe des cinq directeurs, devaient encore s'aggraver par la suite et compromettre définitivement la solidité de la Compagnie.

Malgré tout, les travaux allaient toujours bon train. Au cours de l'été, Simonet était revenu de France avec cinquante-cinq ouvriers. Ce renfort permit à Hocquart d'écrire que le fourneau serait allumé le 15 octobre 1737, près d'un an avant la date qu'il avait d'abord prévue. L'allumage ne donna pas ce qu'on espérait. Les souffleries étaient mal fixées et le fondeur Lardier s'avéra tout à fait incompetent. On procéda à des réajustements, on remit le feu au fourneau, à trois reprises dans l'espace de six semaines, avec moins de réussite qu'au commencement. On parvint tout de même à couler 150 milliers de fonte, mais il fallut suspendre ensuite les épreuves jusqu'au printemps de 1738.

Afin de créer en France une impression favorable, on usa d'expédients. Un mémoire porte que "le fourneau n'étant point en situation de travailler lors du départ du vaisseau du roi la même année 1737, les sieurs Olivier et Simonet, par l'ardent désir de faire voir la réussite de leur établissement, s'avisèrent de faire tailler des taques en pierre, n'en ayant point fait venir de France, en fonte, pour former un ouvrage ou creuset de chaufferie à la forge basse, ce qui se firent et réussirent en quelques heures de temps à faire, avec de la mine pu-

re, quatre petites barres de fer qu'ils eurent l'honneur d'envoyer la même année à Monseigneur le comte de Maurepas". Les apparences étaient sauvées !

Il fallait bien jeter un peu de poudre aux yeux, car l'entreprise n'en était pas encore au stage de la production et on se trouvait de nouveau à bout de ressources. On avait amené trop d'ouvriers spécialisés à la fois. Il aurait fallu graduer les envois selon l'avancement des travaux, afin d'éviter le paiement de salaires trop élevés à des techniciens qu'on était forcé de mettre à la coupe des arbres, au charroi des matériaux, ou au travail de la terre . . . La mauvaise température s'était mise de la partie: des pluies tenaces avaient tellement gonflé le Saint-Maurice qu'il fut impossible d'en tirer de la pierre. On fit venir de Québec la pierre de taille pour la bâtisse du fourneau. Et il y avait la fastueuse résidence-magasin ! Une maison en pierre qui prenait des apparences de château-fantôme dans la quasi-solitude du petit village en train de naître péniblement au milieu de la forêt. On ne put jamais établir exactement la quantité d'argent dévorée par la Grand'Maison. Cugnet avait parlé de 15,000 livres, dans le projet soumis au début de 1737. Plus tard, au cours des échanges d'aménités entre les directeurs, Olivier de Vezin soutiendra que cet édifice représentait une dépense d'au moins 100,000 livres, les autres rétorquant qu'il n'avait pas coûté plus de 30,000. D'où il appert que la comptabilité n'était pas tenue de façon très rigoureuse. Il semble aussi que les employés, — les ouvriers de France, surtout, — n'acceptaient pas la discipline imposée et qu'ils manifestaient souvent de

l'indépendance, sinon de la mutinerie. La contagion du mauvais exemple se répand vite et le personnel recruté dans la région ne tirait pas de l'arrière dans cette voie facile. L'intendant décernera un témoignage qui rend un son très moderne: "Les habitants des Trois-Rivières et de la Pointe-du-Lac veulent tous gagner beaucoup en travaillant peu . . ."

LE MINISTRE SE FÂCHE

A ce jeu, les sommes avancées par le roi avaient fondu comme par enchantement. A l'automne 1737, Hocquart, qui se sentait pris dans un engrenage implacable, se résigna à tendre de nouveau la main. Il adressa un mémoire à la Cour et, en attendant la réponse, prit sur lui de remettre 25,000 livres sans autorisation. La lettre de Hocquart atteignit probablement le ministre en même temps que les quatre barres de fer exécutées comme offrande propitiatoire. Ce cadeau ne réussit pas à atténuer le choc produit par la lettre de Hocquart. La colère monta au cerveau du comte qui riposta de sa meilleure encre. Au début, on avait donné l'assurance formelle que 10,000 livres suffiraient; à peine deux ans après, on était monté brusquement à 100,000; puis, au moment "où il ne devait plus être question que de remboursement, vous demandez un nouveau prêt de 82,642 livres et M. Hocquart prend sur lui de faire remettre, sans attendre des ordres, 25,233 livres, acompte de cette nouvelle avance . . . Encore une fois, il n'est pas possible de justifier toujours ces variations". De mauvaise grâce, le roi accorda la nouvelle avance de fonds, mais le minis-

tre affirma sèchement que c'était la dernière : "Si cette nouvelle avance, écrivait-il, n'est pas employée avec plus d'économie que les autres, il est à craindre qu'elle ne suffira pas à porter l'établissement à sa perfection. Quoi qu'il en soit, Sa Majesté vous défend d'en proposer d'autres. Et si, après tout ce qu'elle a fait jusqu'à présent pour cette entreprise, le succès ne répondait pas aux assurances que vous avez données pour l'engager dans toutes ces avances, elle n'admettrait pas d'excuses de votre part".

Cette lettre arriva à Québec au début de l'été 1738. Au mois de mai, on s'était remis à la tâche pour réparer les échecs de l'année précédente. Paillé, charpentier de la Rivière-du-Loup, fabriqua un autre mouvement à double harnois et le fondeur Lardier fut remis à l'épreuve. Il manqua pitoyablement six allumages consécutifs, de la fin de mai au 20 août 1738. De guerre lasse, on recourut à un forgeron débrouillard qui, après des explications minutieuses sur la "qualité des mines, castines et autres matières, fit voir en peu de temps une entière réussite . . . Depuis, le fourneau va bien et il donne cinq à six milliers de fonte par 24 heures".

La douche froide administrée à Hocquart par le comte Maurepas avait ému l'intendant et réveillé ses méfiances à l'endroit du volubile Olivier de Vezein qui promettait toujours, d'un jour à l'autre, de mettre la dernière main aux travaux. D'autre part, Cugnet et ses partisans ne manquaient aucune occasion de desservir le directeur avec lequel ils étaient en désaccord constant. On taxait Olivier de Vezein d'incompétence et de man-

que d'autorité. On signalait sa disposition à tout contredire afin de passer pour habile et à refuser tout conseil. Un grief technique revenait continuellement : Vezin s'était lourdement trompé sur le débit du ruisseau où il avait établi le fourneau et les forges. Hocquart résolut d'aller une fois de plus mener une enquête sur place.

HOCQUART SE REND AUX FORGES (1738)

Au mois de juillet 1738 l'intendant se rendit aux Forges. Prévenu de sa visite, Olivier de Vezin, pour sauver la face, usa d'une supercherie. "Il eut soin, porte un mémoire de Cugnet, d'arrêter la forge pour remplir le bief jusqu'au moment de l'arrivée de monsieur Hocquart en présence de qui les deux feux travaillaient. Cela ne pouvait pas durer, mais on se réservait de faire naître un dérangement qui obligeât d'arrêter la forge aussitôt que le bief ne fournirait plus l'eau suffisante pour les trois mouvements. Il était possible par ce moyen d'en imposer à des personnes qui n'avaient encore qu'une connaissance imparfaite du travail d'une forge, un coup de ringard donné par le chauffeur dans l'ouvrage d'une chaufferie, un mouvement de la barre sous le marteau pour le faire frapper à sec sur l'enclume, trois ou quatre coups de suite suffirent pour déranger l'ouvrage de la chaufferie, écorcher le marteau ou l'enclume, ou casser le manche du marteau sans que la véritable cause de ces dérangements puisse être découverte que par celui-là même qui les fait".

"La tromperie fut cependant découverte par le sieur Demeloises qui avait suivi Hocquart à Saint-Mau-

rice. Il était de ceux qui avaient représenté au sieur Olivier que le ruisseau de Saint-Maurice ne paraissait pas suffisant pour six mouvements et qu'il ne croyait pas qu'il pût fournir d'eau que pour faire tourner deux moulins à farine. Aussi était-il de ceux que le sieur Olivier avait le plus taxé de vouloir décider sur ce qu'il n'entendait point et à qui, dans le temps que les deux chaufferies marchaient en présence de monsieur Hocquart, le sieur Olivier s'adressa pour lui demander d'un ton victorieux s'il doutait encore qu'il eût assez d'eau".

Piqué au vif, Demeloises voulut en avoir le coeur net. Il sortit pour surveiller le bief dont il marqua le niveau d'eau avec une épingle. Etant retourné une couple de fois au bief, il constata une baisse considérable, et un marteleur qu'il rencontra lui affirma que tout serait bientôt détraqué si on n'arrêtait la forge. Prévenu de la chose, Cugnet confesse qu'il "eut tort de ne pas croire Demeloise à ce moment, ne pouvant penser que le sieur Olivier voulût en imposer plutôt que d'avouer son erreur".

CHAUSSEGROS DE LÉRY ENQUÊTE À SON TOUR

Cette visite officielle, comme bien d'autres du même genre, ne parvint pas à clarifier la situation. Hocquart, de plus en plus perplexe, pria l'ingénieur Chaussegros de Léry de faire une inspection sévère et de lui fournir un rapport circonstancié.

L'ingénieur se rendit une première fois aux Forges durant l'été de 1738. Doué d'un esprit critique très ouvert, il pouvait, sans être un spécialiste en métallurgie,

saisir assez vite les points faibles de l'organisation. Il avait d'ailleurs visité plusieurs forges en France. Dans son rapport, il note en premier lieu qu'ils ont "fait une maison pour se loger trop belle, qui leur coûtait beaucoup, que le ruisseau ne pouvait fournir de l'eau que pour faire tourner deux roues, et qu'ils avaient un bâtiment pour en contenir six, et plusieurs autres dépenses". Il suggéra immédiatement la construction d'une seconde forge en bas du fourneau, "la moitié des ouvriers à gage ne pouvant être employés à la première forge, à cause qu'il n'y a qu'un feu et le gros marteau qui peuvent aller". De bonne heure, en 1739, il repassa aux Forges où il donna le plan de la seconde forge suggérée, qu'on devait construire à beaucoup moins de frais que la première. Ce travail fut terminé à la fin de juillet, et, lors d'une troisième visite, Léry constata avec plaisir que tout allait selon ses prévisions : la forge "marche depuis le 10 de ce mois (octobre) de manière qu'ils forgent deux milliers de fer par jour, au lieu d'un". Il proposa en plus la construction d'un martinet pour le petit fer, ce qu'on lui promit d'exécuter dès l'année suivante. Cette fois, Léry se montre optimiste: "Quant au fourneau il rend de 4, 5 et 6 milliers de fer par 24 heures; s'ils n'avaient pas fait cette seconde forge, ils étaient ruinés et hors d'état de payer les avances que le roi leur a faites. Je compte qu'ils pourront faire par année 600 milliers de fer en barre. La mine et le bois ne leur manqueront pas . . ."

OUVERTURE OFFICIELLE DES FORGES (1738)

L'année 1738 avait marqué le début des Forges. L'allumage, reconnu comme définitif, vint à la suite d'u-

ne douzaine de tentatives plus ou moins ratées, en 1737 et en 1738. Il eut lieu le 20 août 1738. Ce n'est qu'à l'automne, le 7 octobre, qu'on procéda aux constatations légales exigées par arrêt royal du 22 avril 1737. A cet effet, Olivier de Vezin se rendit, à 6 heures du matin, chez Jean-Baptiste Fafard dit Laframboise, substitut du Procureur du roi en la juridiction royale des Trois-Rivières, et "le requit de se transporter aux Forges afin d'y procéder à l'information verbale des dites parties pour l'éclaircissement du temps et du jour que le feu aurait été mis aux dites forges, en ce qui regarde le fourneau . . ." Delorme, maître-fondeur, jura et affirma que le feu avait été mis au fourneau, "le 20 août dernier, vers les onze heures à midi . . ."

Le 19 octobre suivant, en l'hôtel de l'intendant, les associés reconnurent leur dette de 192,642 livres envers le roi et s'engagèrent à l'acquitter dans un délai de quatre ans, à partir de la journée du 20 août 1738, enregistrée comme ouverture officielle des Forges Saint-Maurice.

Au cours de l'année 1739, Olivier de Vezin était passé en France. Il en revint en 1740, avec "son frère et treize forgerons, chargeurs, charrons et autres à qui le roi avait accordé passage sur le Rubis". (Noël Fauteux)

On avait profité de son absence pour réparer certaines erreurs, consolider les ouvrages et rétablir un peu de discipline parmi les ouvriers. Son confrère Simonet se vantait, l'année suivante, "d'avoir rebâti les forges à neuf et solides à émerveiller les visiteurs". Dans un mémoire, où il offre de sauver les Forges, il n'est pas tendre

pour la Compagnie. "On s'est absolument contenté de faire des dépenses immenses, sans savoir quels en seraient les progrès. . ." Ce qu'il dit du traitement reçu de certains de ces collègues révèle que la mésentente s'aggravait entre les cinq associés. Dès le début, on avait pris tous les moyens pour lui montrer qu'il était de trop et les vexations se multiplièrent. Écoutons-le relater, dans des pages truffées de rappels bibliques, les "mauvaises manières" qu'on eut pour lui, allant jusqu'à l'accuser de malhonnêteté : "Comme les ennemis de Simonet commençaient à chanter victoire d'une bataille qu'ils n'avaient pas encore rapportée, Mr l'Intendant entre les mains duquel les Amans avaient cru livrer le pauvre Mardochee, furent bien surpris de voir changer son sort, n'ayant rien trouvé qui mérita la moindre répréhension, au contraire l'on renvoya Simonet à son poste".

Les choses allaient de mal en pis. La dernière avance royale avait fondu et l'établissement n'était pas achevé. L'intendant n'osait plus requérir d'autres prêts en France. Cugnet avança des argents personnels, il emprunta et il prit même des fonds dans la caisse du Domaine. Ces expédients ne suffirent pas. Le 23 octobre 1739, le gouverneur des Trois-Rivières, Vaudreuil-Cavagnal, envoie au Ministre un très long mémoire. Il s'efforce au début de rassurer un peu les autorités. Après tout, ça ne va pas si mal : d'octobre 1738 à octobre 1739 on a produit 300 milliers de fer . . . et on ne désespère pas d'arriver au rendement annuel de 600 milliers de fer promis par Olivier de Vezin. Quand ce chiffre aura été

atteint, les profits commenceront à tomber dans la caisse de la Compagnie.

En attendant, Vaudreuil-Cavagnal implorait la patience et la générosité royales : " . . . ils ne demandent pas de nouvelles avances, se hâte-t-il de préciser, mais ils sont dans la fâcheuse nécessité de vous supplier de leur accorder un délai de trois à quatre ans pour commencer le remboursement qu'ils ont à faire à Sa Majesté. Cette grâce les mettra en état de payer ce qu'ils doivent et de perfectionner leur établissement auquel il manquerait encore un martinet et une fonderie pour pouvoir fabriquer des fers de tous échantillons . . . " Avec habileté, le requérant essaie d'atténuer le mauvais effet produit par certaines exagérations de la Compagnie : " Je sais qu'on a reproché ici aux intéressés d'avoir fait bâtir une maison de pierre; ils ne l'ont entreprise que sur l'espérance que leur donnait la proximité d'une carrière que le sieur Olivier a découverte en 1737, et tout le monde aurait pensé comme eux, dans l'obligation où ils sont d'avoir en magasin des fournitures considérables en vivres et en marchandises dans un établissement exposé aux incendies . . . " Le roi se montra fort irrité, mais il céda une fois de plus, non sans rappeler que c'était la dernière concession, la dernière des dernières, après quoi, il sévirait durement si on abusait encore de sa bonté.

L'année suivante, le 11 octobre 1740, Hocquart réunit les associés et dressa avec eux "un règlement en forme de délibération à l'effet de rendre l'exploitation plus avantageuse qu'elle ne l'a été par le passé, et eu égard aux circonstances où se trouve actuellement la so-

ciété par rapport aux avances faites par le sieur Cugnet pour le soutien de l'établissement".

LES ASSOCIÉS SE BATTENT À COUPS DE MÉMOIRES

Huit jours après, Cugnet, et ses amis Gamelin et Taschereau, y vont à leur tour d'un long mémoire dans lequel ils se défendaient sur le dos d'Olivier de Vezin, le pelé, le galeux, de qui venait tout le mal : "... les inconvenients arrivés jusqu'à présent ne peuvent et ne doivent être imputés qu'au sieur Olivier . . . L'établissement tel qu'il existe aujourd'hui aurait pu coûter 100,000 livres s'il eût été bien fait d'abord et nous aurait donné son juste produit dès l'année 1738; il coûte 300,000 livres par les travaux qu'il a fallu continuellement y changer et refaire jusqu'à présent et ces changements et ces réparations nous ont privés en même temps du produit. Incapable de conduire un pareil établissement à sa perfection dès la première construction, le sieur Olivier ne l'est pas plus d'en continuer l'exploitation . . . Nous sommes encore persuadés de sa probité, mais nous le sommes également de son peu de capacité pour une régie d'un aussi grand détail. . ."

Les signataires font état de la réorganisation opérée durant l'absence d'Olivier de Vezin : "Nous avons pendant l'été dernier démoli et rétabli à neuf la première forge; nous avons achevé la seconde et nous les avons mises l'une et l'autre au point de perfection et de solidité auquel le sieur Olivier n'a pu parvenir en trois ans. Nous avons fait couper 12,000 cordes de bois, dont la plus grande partie est dressée en fourneaux prête à conver-

tir en charbon. Nous avons 6,000 pipes de mine tirée qui suffiront pour la consommation du fourneau pendant deux ans. Nous avons 600 milliers de fonte. Au moyen de ces apprêts, en faisant, à commencer de cet automne, une coupe de bois pareille à celle de l'année dernière, nous ne pouvons manquer d'apprêts d'une année à l'autre".

Ce plaidoyer contenait des affirmations rassurantes, mais visiblement gonflées pour les besoins de la cause. Dans un autre mémoire de Cugnet, daté de 1741, on lit en effet : "Le fourneau avait été mis, dès l'automne de 1740, en état d'être mis en feu au commencement de mai dernier (1741). Il a commencé à travailler le 4 juillet. Il a été arrêté tout le mois d'août. . ." et il a produit à date 145,725 livres de fonte. Cugnet ajoute : "il est actuellement arrêté sans espérance d'aller de sitôt. On n'y a de fonte que pour occuper les forges environ deux mois, après quoi on sera obligé de les arrêter manque de fonte jusqu'à ce que le fourneau ait pu produire au printemps prochain ce qui ne sera peut-être qu'à la fin de juin 1742 . . ."

LA COMPAGNIE CUGNET ET CIE S'EFFONDRE (1741)

La Compagnie Cugnet et Cie ne devait pas vivre jusque-là. Du 9 au 14 octobre 1741, les sociétaires rendirent la main. Ils laissaient l'établissement en très mauvais état et les dettes de la compagnie s'élevaient à 195,973 livres. De 1735 à 1741, les dépenses totales avaient presque atteint le demi-million de livres (453,710) et la production de fer s'était élevée à 700 milliers. On n'a-

vait fabriqué ni poêles ni ustensiles domestiques, mais seulement du fer en barres.

Cette deuxième tentative se terminait sans gloire. Tour à tour les associés de la firme Cugnet et Cie rédigeaient des plaidoyers larmoyants dans lesquels ils se justifiaient en battant leur coulpe sur la poitrine du voisin. Le plus verbeux et le plus démonstratif était le conseiller Cugnet. Olivier de Vezin remettait les coups que chacun prenait plaisir à lui asséner et il se défendait, soutenant qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres reçus, ayant "été forcé de suivre le plan de régie, par la pluralité des voix de cette compagnie, qui a toujours eu le secret de se servir de l'autorité de Mr l'Intendant pour l'y faire souscrire au préjudice de sa propre expérience". Il affirmait sa confiance dans l'entreprise et offrait de la renflouer. Son collègue Simonet prétendait, de son côté, pouvoir remettre les forges d'aplomb et maintenir facilement une production de 900,000 livres de fonte par année, soit 600,000 livres de fer.

Le plus épouvé dans cette pénible aventure était le sieur Cugnet. Il se trouvait le seul solvable et les créanciers se jetèrent sur lui. Hocquart couvrit son ami de sa puissante protection. Au lieu d'esquiver ses responsabilités, l'intendant se solidarisa avec l'homme qu'il avait lancé dans l'entreprise malheureuse des Forges.

"Le sieur Cugnet, écrit Hocquart, le 20 octobre 1741, paraît le seul qui se soit sacrifié pour le soutien de l'entreprise. Rien n'a tourné à son profit particulier. Il y a employé une partie considérable de ses fonds et son crédit pour des emprunts en son propre et privé nom, et

pour lesquels il se trouve aujourd'hui poursuivi. Je dois lui rendre cette justice que, dans ces dernières années, dans l'attente d'un meilleur succès, et par conséquent d'assurer d'autant mieux le remboursement des avances faites par le roi, c'est moi qui l'ai engagé par mes excitations à faire de nouveaux efforts pour soutenir une entreprise que tout le monde regarde comme bonne. Malheureusement encore il a employé une partie des fonds de la caisse du domaine. Quoiqu'il l'ait fait sans ma permission et encore moins sans mon ordre, on peut néanmoins encore le disculper : il avait deux qualités, celle de receveur du domaine et de caissier de la société. Elles se seraient aisément conciliées, si les forges eussent eu le succès qu'on espérait; le contraire est arrivé."

C'était peut-être excuser trop facilement ce qui ressemble à un détournement de fonds. . . Retenons toutefois, à la louange de l'intendant, le courage de son attitude, alors que tout le monde se défilait et plaidait innocence dans cette aventure, y compris le gouverneur Beauharnois.

En attendant les instructions qui ne pourraient venir que par les bateaux du printemps, Hocquart assumait lui-même la direction de l'entreprise en banqueroute. Une autre phase allait s'ouvrir à la suite de cet insuccès de l'entreprise privée : la Régie d'Etat.

III

La Régie Royale (1743-60)

Le 1er acte de l'histoire des Forges se partage en trois scènes : 1—Initiatives individuelles de Poulin de Francheville (1729-32); 2—tentatives peu fructueuses d'une Compagnie : Francheville et Cie (1732-36); 3—réalisations, audacieuses jusqu'à la témérité, de la Société Cugnet et Cie (1736-41).

Le dénouement : banqueroute retentissante.

Pas une faillite complète toutefois. Les associés ont laissé un établissement trop considérable pour qu'il soit question d'abandonner l'entreprise. L'oeuvre se poursuivra.

L'écroulement de la firme Cugnet et Cie ne prit personne par surprise. Trop de signes laissaient prévoir le fiasco imminent : les divisions entre directeurs, les déficiences de l'équipement, l'incompétence des ouvriers, les échecs successifs des maîtres-forgerons. Hocquart gardait confiance dans l'entreprise mais sa clairvoyance lui interdisait des illusions sur les chances de succès de ses protégés. Même en France on avait pressenti la déconfiture prochaine de la Compagnie Cugnet, malgré les rapports camouflés et désespérément optimistes des officiels canadiens. Le 12 mai 1741, le ministre avait écrit

à Hocquart lui demandant d'étudier les mesures à prendre advenant des complications brusquées.

DÉBANDADE, ACCUSATIONS ET DOLÉANCES

La faillite finale se produisit à l'automne, peu avant les derniers départs des vaisseaux du Roi. Du 9 au 14 octobre 1741, les sociétaires démissionnèrent les uns après les autres. Ils couvrirent leur retraite d'une avalanche de mémoires justificatifs. Le mois d'octobre 1741 marque probablement le record de production épistolaire de la Colonie! Cugnet, pour sa part, avait rédigé un document élaboré quelques jours avant sa résignation. Cette pièce importante, datée du 4 octobre, reprend l'histoire des Forges depuis son origine et expose en détail tout ce qui s'est accompli de bien . . . et de mal. D'après lui, les erreurs, les bévues, les faux-pas, proviennent tous de l'incompétence, de l'imprévoyance, du manque d'autorité et de la fatuité incurable du sieur Olivier de Vezin. Ce spécialiste envoyé de France comme un sauveur n'a rien compris, rien prévu, rien réglé. Après une expertise minutieuse, il avait annoncé que la construction des fourneaux, barrages, forges, etc., coûterait au maximum 36,000 livres; 300,000 livres y ont passé et il en faudrait encore 100,000 pour mettre l'usine à sa perfection. Olivier avait estimé les frais annuels à 60,000 livres; ils ont toujours dépassé 90,000; en 1738, il avait promis 300,000 livres de fonte; le fourneau n'en donna que 14,000 livres! La série des accusations continue, implacable et inépuisable, noircissant des douzaines et des douzaines de pages.

Deux autres associés, Gamelin et Taschereau, y allèrent aussi de leur plaidoyer défensif, beaucoup plus condensé, mais visiblement inspiré par le chef Cugnet. Celui-ci revint à la charge, le 17 octobre. La faillite se trouvait consommée et le flot des doléances reprit à un rythme accru. Sur plus de cent pages, l'industriel malheureux multiplie les appels, les supplications, les protestations d'innocence et les demandes de secours.

Au milieu de ce tourbillon affolant, Hocquart conserve son calme. Le coup est dur pour son prestige. Loin d'appuyer ou de défendre son collègue, le gouverneur Beauharnois rejette la faute sur lui et il l'accuse même d'avoir des intérêts personnels dans les Forges Saint-Maurice. Au lieu de renier ses attitudes antérieures, l'intendant maintient courageusement ses positions et réaffirme sa confiance dans l'entreprise.

Le 20 octobre, à la suite des associés démissionnaires, mais avec plus de sérénité et d'objectivité, Hocquart rédige un mémoire très élaboré dans lequel il expose son point de vue. Il analyse les causes principales des faillites successives. Quelques-unes sont indépendantes des hommes, dues aux conditions du pays, du climat et du terrain; on ne peut sur ce point blâmer les directeurs ni les ouvriers. Mais le mal vient aussi de l'incompétence et de la mauvaise volonté du personnel. Cependant, malgré toutes les lacunes et toutes les erreurs, l'entreprise aurait dû s'affermir et progresser, mais le manque continu d'argent a sans cesse paralysé son développement. Une fois en état de produire, les Forges se révéleront une industrie payante.

L'intendant n'admet pas qu'on puisse songer un moment à laisser tomber une oeuvre si précieuse pour le pays. L'échec encaissé ne doit pas effrayer le roi. Surtout qu'il ne se laisse pas influencer par les objections des armateurs du Royaume : "il y va d'un intérêt si modique que je ne crois pas qu'il mérite attention". Une double solution s'offre au roi : favoriser la formation d'une autre compagnie privée, soit canadienne, soit française, ou se résigner à la Régie d'Etat. L'intendant incline en faveur de la Régie d'Etat. Il faudra y venir un jour ou l'autre; vaut autant se lancer tout de suite et y aller à fond.

Mais on devra tenir compte des leçons du passé. Hocquart énumère les erreurs dont il faudra se garder. Il insiste en particulier sur l'abandon de la coutume suivie jusque-là de payer les ouvriers en marchandises. Le commerce doit être séparé de la régie, car l'expérience démontre que les salaires augmentent d'un quart ou d'un cinquième partout où on paie les ouvriers en marchandises.

Sur ce point, Hocquart se range du côté d'Olivier de Vezin. Celui-ci avait accusé Cugnet et ses amis de négliger les forges au profit de leur commerce et il condamnait la pratique pernicieuse, imposée par ses collègues, de tenir des magasins de vivres, de boissons et de marchandises.

Son argumentation mérite d'être rappelée; elle éclaire quelques aspects de la vie privée de l'époque : "D'un autre côté, écrivait Olivier de Vezin dans un de ses nombreux et vigoureux contre-plaidoyers, ces vins et

eaux-de-vie excitent les débauches, car tel qui boit ne boirait pas si on ne lui donnait point à crédit dans ces magasins". D'autre part, les vivres "leur semblent ne rien coûter à prendre, car tel qui se contenterait de manger simplement de la soupe à son dîner en achetant les vivres avec son argent, mange aujourd'hui, sa femme et toute sa famille, chacun leur demi-livre de lard ou une livre de boeuf par jour (. . .) Tel qui s'habille d'un beau cadix ne s'habillerait que de mazamet ou d'autres étoffes encore meilleur marché si on leur faisait point d'avance et qu'ils fussent obligés d'acheter leur marchandise l'argent à la main (. . .) Ces ouvriers menant une vie différente de celle qui convient à leur état et s'habillant avec luxe se jettent dans une dépense que le salaire de leur métier ne leur permet point, par conséquent s'endettent envers leurs maîtres ce qui les dégoûte du travail et le leur fait quitter lorsqu'ils s'aperçoivent des temps où ils sont le plus nécessaires à ces forges. . . Et ils disent effrontément qu'ils ne peuvent ni ne veulent travailler au même prix, qu'il faut augmenter leurs gages ou qu'ils iront travailler ailleurs".

Cugnet et ses alliés ripostaient en accusant Olivier de Vezin de faire le jeu des commerçants trifluviens : "Les marchands des Trois-Rivières n'ont rien négligé pour inspirer à tous les ouvriers de ne prendre aucune marchandise à Saint-Maurice et les persuader que nous ne voulions plus les payer en argent. . . Ils avaient grand intérêt de semer ces discours pour se conserver le commerce de Saint-Maurice qu'ils avaient regardé comme le commencement de leur fortune. . ."

Qui avait raison? Olivier de Vezin sans doute, car l'intendant, habituellement d'accord avec le groupe Cugnet, s'en sépare sur ce point. "Il faudra à l'avenir, recommande Hocquart, payer les hommes tous les quinze jours et leur laisser la liberté de se pourvoir où et comme bon leur semblera". On pourra aussi réaliser une économie annuelle de 3,000 livres en cessant d'assurer la table et l'entretien à certains employés supérieurs, quitte à augmenter raisonnablement leur salaire.

Les mémoires des directeurs et de l'intendant partirent par les derniers vaisseaux de la saison. La réponse ne viendrait qu'après plusieurs mois, car les bureaux prendraient des semaines avant de se débrouiller dans le fouillis des paperasses confuses et contradictoires. D'ailleurs, l'hiver coupait toutes communications avec la mère-patrie, de novembre à mai.

HOCQUART PREND CHARGE DES FORGES (1741)

Hocquart ne pouvait, dans l'intervalle, abandonner à elle-même la population des Forges et laisser les usines inactives. Il envoya le sieur Estèle sur place à titre de subdélégué. Ses instructions, datées du 28 octobre 1741, précisent l'attitude à prendre : "Il n'est question dans cette régie provisionnelle que d'entretenir les ouvriers en consommant les apprêts qui sont faits. Il n'y en a pas une grande quantité; cependant à tout événement il doit faire faire le remplacement des apprêts consommés, de manière qu'au printemps prochain, aux premiers ordres que nous recevrons, il y ait à peu près la même quantité d'apprêts qu'il s'en trouve aujourd'hui, autre-